



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

### PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 19 décembre à 19h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 13 au 20 décembre 2024 :

- 24-4-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 17 octobre 2024

#### **Délibérations ayant une incidence financière sur le budget primitif 2024**

##### Finances

- 24-4-2 Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 3 – Exercice 2023

#### **Année budgétaire 2025**

##### Ressources Humaines

- 24-4-3 Mise en œuvre de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) <sup>(1)</sup>

- 24-4-4 Association Angle interm'aide – Adhésion <sup>(1)</sup>

##### Affaires juridiques

- 24-4-5 Parcellle AS86 – Carrière Lagache – Acquisition <sup>(1)</sup>

##### Voirie

- 24-4-6 Convention SICOM – Renouvellement <sup>(1)</sup>

##### Ecoles

- 24-4-7 Contrat d'association des écoles privées

##### Vie associative

- 24-4-8 Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention

- 24-4-9 Football Club de Bondues – Subvention 2025 pour la mise en œuvre d'actions et convention de partenariat

- 24-4-10 CJB Vacances – Subvention 2025 et convention d'objectifs

- 24-4-11 CJB Accueil – Subvention 2025 et convention d'objectifs

- 24-4-12 Challenge Raid – Convention avec l'ALJ

- 24-4-13 Bondues en Transition – Subvention 2025

- 24-4-14 Association la Canopée – Subvention 2025

- 24-4-15 Association l'AIPE Maxence Van der Meersch – Subvention 2025

- 24-4-16 Association Don du sang – Subvention 2025

- 24-4-17 Harmonie municipale – Subvention 2025

- 24-4-18 Association Les Amis des abeilles – Subvention 2025

- 24-4-19 Subventions conditionnelles 2025 aux associations

- 24-4-20 Subventions 2025 aux associations

##### Enfance

- 24-4-21 Renouvellement contrat CAF PSEAJE <sup>(1)</sup>

##### Développement Durable

- 24-4-22 Aide municipale à l'amélioration de l'habitat - Modification

##### Finances

- 24-4-23 Provisions comptables pour créances douteuses <sup>(1)</sup>

- 24-4-24 Placement de fonds sur un compte à terme

- 24-4-25 Budget primitif 2025

- 24-4-26 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Date de la convocation : le 13 décembre 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine Derville, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, MM. Eric DESREUMAUX, Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle DELBECQUE (à M. Bernard JEAN BAPTISTE), Mme Audrey DASSONNEVILLE (à Mme Stéphanie COMPERE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absente excusée : Mme Véronique DIERICKX

#### **Délibération n°24-4-1-Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 17 octobre 2024**

- ✓ M. Pierre DELZENNE, conseiller municipal délégué est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 est adopté à l'unanimité
- ✓

#### **Délibération n°24-4-27- Finances – Cyclone CHIDO – Soutien population de Mayotte**

- ✓ Les conseillers municipaux acceptent de voter cette délibération remise sur table.
- ✓ Il est proposé de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en versant un don d'un montant de 10.000 € à la Protection civile.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°24-4-2- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 3 – Exercice 2023**

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin, L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).

#### **Délibération n°24-4-3- Ressources Humaines - Mise en œuvre de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) <sup>(1)</sup>**

#### **Délibération n°24-4-4- Ressources Humaines - Association Angle interm'aide – Adhésion <sup>(1)</sup>**

#### **Délibération n°24-4-5- Affaires Juridiques - Parcelle AS86 – Carrière Lagache – Acquisition <sup>(1)</sup>**

#### **Délibération n°24-4-6- Voirie - Convention SICOM – Renouvellement <sup>(1)</sup>**

#### **Délibération n°24-4-21- Enfance - Renouvellement contrat CAF PSEAJE <sup>(1)</sup>**

#### **Délibération n°24-4-23- Finances - Provisions comptables pour créances douteuses <sup>(1)</sup>**

- ✓ M. Xavier BASSELET ne prend pas part au vote.
- ✓ Les délibérations font l'objet d'un vote global et sont adoptées à l'unanimité.

#### **Délibération n°24-4-7- Ecoles - Contrat d'association des écoles privées**

- ✓ Le montant du forfait est fixé, pour l'année scolaire 2024/2025 pour les enfants Bonduois, à :
  - 1 215,07 € pour les maternelles
  - 515,86 € pour les élémentaires
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°24-4-8- Vie Associative - Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention**

- ✓ Compte tenu de l'importance de la subvention accordée à l'association, il convient de définir les modalités de son attribution par une convention.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°24-4-9- Vie Associative - Football Club de Bondues – Subvention 2025 pour la mise en œuvre d'actions et convention de partenariat**

- ✓ Compte tenu de l'importance de la subvention accordée au Football Club de Bondues, il convient de définir les modalités de son attribution par une convention.
- ✓ M. le Maire propose aux élus délégués du sport et de la vie associative de travailler sur l'évolution du projet éducatif et sportif et de rencontrer l'association.
- ✓ Le nouveau club house pourrait être livré au club pour la prochaine saison.
- ✓ Mme Nathalie HERBAUX ne prend pas part au vote.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°24-4-10- Vie Associative - CJB Vacances – Subvention 2025 et convention d'objectifs

### Délibération n°24-4-11- Vie Associative - CJB Accueil – Subvention 2025 et convention d'objectifs

- ✓ Les garderies périscolaires et les centres de loisirs sont confiés au secteur associatif.
- La gestion de ces activités ont été définies dans des conventions signées par M. le Maire avec le CJB Accueil et le CJB Vacances. Il convient de les actualiser et de subventionner le fonctionnement de ces associations.
- ✓ Mme F. Vancaeyzeele fait observer que ces deux associations sont soutenues par la ville et perçoivent la CTG et le bonus inclusion qui nécessitent un examen spécifique de l'ensemble de leurs activités. Elle rappelle qu'un travail devait également être mené sur l'évolution des prix de revient en comparaison avec d'autres prestataires de ces services. Elle conseille également un accompagnement des associations sur la rédaction de leurs statuts.
- ✓ **Mme A. Desquenne ne prend pas part au vote.**
- ✓ **Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

### Délibération n°24-4-12- Vie Associative - Challenge Raid – Convention avec l'ALJ

- ✓ Afin de préparer l'organisation du challenge RAID (ensemble d'épreuves sportives et culturelles organisées pour les 08-25 ans sur les communes de Linselles, Bondues, Roncq, Bousbecque et Wervicq-Sud) et de verser une subvention à l'association linselloise A.L.J, organisatrice de l'évènement, il est nécessaire de signer une convention intercommunale.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Délibération n°24-4-13- Vie Associative - Bondues en Transition – Subvention 2025

- ✓ Il est proposé d'accorder une subvention de 500 € à l'association Bondues en Transition pour l'année 2025.
- ✓ **M. Martin LEPOUTRE, Mme Béatrice LAURENCEL et Mme Francine VANCAEYZEELE ne prennent pas part au vote.**
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : P. Lempire).**

### Délibération n°24-4-14- Vie Associative - Association la Canopée – Subvention 2025

- ✓ Il est proposé d'accorder une subvention de 2 500 € à l'association La Canopée pour l'année 2025.
- ✓ **M. Martin LEPOUTRE ne prend pas part au vote.**
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Délibération n°24-4-15- Vie Associative - Association l'AIPE Maxence Van der Meersch – Subvention 2025

- ✓ Il est proposé d'accorder une subvention de 400 € à l'AIPE Maxence Van der Meersch pour l'année 2025.
- ✓ **Mme Aurélie DESQUENNE ne prend pas part au vote.**
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Délibération n°24-4-16- Vie Associative - Association Don du sang – Subvention 2025

- ✓ Il est proposé d'accorder une subvention de 200 € à l'Amicale des Donneurs de Sang conditionnée à la dépense liée à l'action « 1<sup>er</sup> Don » .
- ✓ **Mme Anne-Catherine DERVILLE ne prend pas part au vote.**
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Délibération n°24-4-17- Vie Associative - Harmonie municipale – Subvention 2025

- ✓ Il est proposé d'accorder une subvention de 1200 € à l'Amicale de l'Harmonie de Bondues pour l'année 2025.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Délibération n°24-4-18- Vie Associative - Association Les Amis des abeilles – Subvention 2025

- ✓ Il est proposé d'accorder une subvention de 850 € à l'association « Les Amis des Abeilles » et une subvention de 500€ conditionnée à l'achat de matériel et de vêtements de protection pour l'année 2025.
- ✓ **Mme Laura NAESENS ne prend pas part au vote.**
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Délibération n°24-4-19- Vie Associative - Subventions conditionnelles 2025 aux associations

- ✓ Dans le cadre du vote annuel des subventions aux associations, certaines d'entre elles bénéficient d'une subvention liée à une activité, un besoin exceptionnel ou spécifique. Il est proposé de les valider.
- ✓ A la remarque de Mme F. Vancaeyzeele sur la subvention conditionnelle versée à l'association Atout Emploi, M. D. Dupé confirme que l'association devrait percevoir, comme les autres années, le soutien financier de la MELT.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Délibération n°24-4-20- Vie Associative - Subventions 2025 aux associations

- ✓ Dans le cadre des dispositions budgétaires définies par l'Etat, il est demandé aux communes de présenter le tableau récapitulatif des subventions accordées chaque année aux associations. Il est proposé de valider les subventions accordées pour l'année 2025.
- ✓ M. D. Dupé indique que le montant total des subventions versées est de 404 330 €.
- ✓ Mme F. Vancaeyzeele fait observer que l'association Atout Emploi accompagne peu de Bonduois et souhaiterait faire indiquer des attentes à l'échelle de Bondues et des attentes en matière de co-financement des autres territoires.
- ✓ M. le Maire est fier de cette association composée de bénévoles bonduois compétents qui accompagne les demandeurs d'emploi du territoire bien au-delà de Bondues. Les demandeurs d'emploi Bonduois sont sollicités pour bénéficier des

- services d'Atout Emploi s'ils le jugent utile. Atout Emploi reçoit une aide financière de la MELT en reconnaissance de son utilité à l'échelle du Territoire.
- ✓ Mme A.HUS précise que le nombre de demandeurs Bonduois est passé à environ 25 % et les chiffres fluctuent. Un témoignage de l'association pourra être sollicité.
  - ✓ Mme A. Derville indique que l'association travaille également avec le CCAS.
  - ✓ Mme Vancaeyzeele ajoute que le formulaire de demande de subvention ne figure pas sur le site de la ville. Par ailleurs, la valorisation du soutien de la ville pourrait figurer sur les documents des associations (logo de la ville par exemple). Elle souhaite également connaître la valorisation financière des avantages en nature des associations. Par ailleurs, certaines associations non subventionnées bénéficient de mises à disposition de locaux et pratiquent des activités payantes. Ne pourrait-on pas leur demander une redevance ou une contrepartie qui pourrait bénéficier à la ville. Enfin, la représentation des élus au sein des associations n'est pas généralisée. Ne faut-il pas l'élargir ?
  - ✓ M. le Maire indique que la représentation municipale au sein des associations n'est pas obligatoire. La commune a dans tous les cas de nombreux contacts avec elles. En ce qui concerne la mise à disposition gracieuse de locaux, c'est un choix politique assumé en corrélation avec les subventions municipales accordées. Enfin, le travail sur les avantages en nature a bien été entrepris par les services.
  - ✓ Mme L. Naessens souligne la nécessité de la transparence de la gestion des fonds publics et des conflits d'intérêt.
  - ✓ M. le Maire indique que le déontologue métropolitain sera invité à Bondues pour donner toutes les informations juridiques utiles aux conseillers municipaux sur les conflits d'intérêt et leurs conséquences.
  - ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-4-22- Développement Durable - Aide municipale à l'amélioration de l'habitat - Modification**

- ✓ Il s'agit d'actualiser et de développer l'aide municipale à l'amélioration de l'habitat
- ✓ A la question posée par Mme L. Naessens sur l'utilisation de la caméra thermique, M. Lepoutre confirme que le planning de prêt est complet. Il sera demandé à l'agent d'apporter son aide à la lecture des résultats. Des statistiques sur le croisement de son utilisation et le dépôt de demandes de subventions seront réalisées.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-4-24- Finances Placement de fonds sur un compte à terme**

- ✓ Il est proposé de procéder au placement de fonds, de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte ouvert auprès de l'État et de fixer la durée du placement à 6 mois, à compter du 30/12/2024.
- ✓ A la question posée par M. B. CAUDAL M. J. Evlard confirme que le placement sera conservé pendant les six mois. Il n'y aura pas de besoin de trésorerie avant le terme.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-4-25- Finances - Budget primitif 2025**

- ✓ Le budget primitif 2025 est présenté aux conseillers municipaux et soumis à leur vote.
- ✓ Mme L. Naessens salue la gestion saine des finances communales mais regrette de ne pas avoir disposé d'une plan pluriannuel d'investissement.  
Elle estime que la réalisation des projets majeurs sont concentrés sur la fin du mandat ce qui fragilise la capacité à mener les projets à leur terme.  
Notant que les frais de fonctionnement continuent d'augmenter, elle s'interroge sur la polyvalence et la mobilisation des équipes pour maintenir un service public de qualité.  
Notant aussi que la capacité d'autofinancement diminue, elle s'interroge sur l'état des finances pour le prochain mandat et le recours à l'emprunt.  
Le déficit de logements sociaux implique le paiement d'une pénalité et impacte également les finances.  
Elle suggère de voter le budget en mars afin de connaître la loi de finances.
- ✓ M. J. Evlard estime que les équipes sont bien menées et le travail est fait. Nos chiffres sont assez précis avec une préparation très fine. Cela ne nécessite pas de réelles modifications reprises lors du vote du budget supplémentaire en mars. Il est préférable de démarrer l'année avec des objectifs fixés.
- ✓ M. le Maire souligne les bons ratios de la ville par comparaison aux communes de même importance. Il rappelle que les principaux investissements sont bien identifiés sur plusieurs années et partagés. Ils sont bien entendu ajustés en fonction des nécessités.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin, L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

#### **Délibération n°24-4-26- Finances - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

- ✓ Il s'agit de décider les taux des taxes directes locales pour 2025.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

A l'issue des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire fait un point d'information et répond aux questions des élus :

- Les travaux Avenue du Général de Gaulle : M. Lepoutre fait le point sur les éclairages bleus installés aux passages piétons.  
Les fosses pour les arbres qui n'ont pas encore été plantés sont protégées par des barrières. M. le Maire confirme l'utilité de ces plantations sur cette avenue très minérale.

- Les travaux rue Jean-Baptiste Lebas : double sens pour les vacances de Noël et reprise du sens unique vers la mi-février.
- L'inauguration du parc des Lazaristes a eu lieu le samedi 30 novembre.
- M. le Maire confirme que les trottinettes et les vélos en libre-service qui ne sont pas rendus au bon endroit, font l'objet d'une pénalité financière appliquée par l'opérateur. Il y a eu 80 locations par mois sur les six derniers mois.
- Composteurs et récupérateurs d'eau : M. le Maire donne l'information sur les aides versées :
  - o En 2023, 5 demandes de subvention pour l'achat de composteurs et 13 en 2024
  - o En 2023, 20 demandes de subvention pour l'achat de récupérateurs et 8 en 2024
- A la question posée pour qu'il fasse un compte rendu en CM des conseils métropolitains, M. le Maire rappelle que les conseils sont filmés et retransmis sur le site de la MEL.
- Parmi les questions évoquées au conseil des maires d'octobre :  
CSP transport avec le prestataire KEOLIS-ILEVIA reconduit jusqu'en 2031,  
ZFE : seuls les véhicules non classés (antérieurs au 31 décembre 1996) n'auront pas le droit d'aller dans la zone,  
Mise en place d'un plan métropolitain de sauvegarde pour fin 2025.
- Parmi les questions qui seront évoquées au conseil des maires de décembre : dynamiques métropolitaines autour de la voie d'eau, le schéma directeur des réseaux de chaleur, le centre métropolitain de supervision urbaine.

La séance est levée.

L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

Le secrétaire



Pierre DELZENNE

Le secrétaire adjoint



Matthieu DESCAMPS